

DECRET N° 81-99 du 6 avril 1981

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique de
l'intérim du Camarade Sanni MAMA
GOMINA, Ministre du Commerce pour
compter du 6 avril 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 6 avril 1981, le Camarade Armand
MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recher-
che Scientifique est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce
pendant l'absence du Camarade Sanni MAMA GOMINA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 6 avril 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PP 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MC-
MESRS 6 Autres Ministères 20 DPE-INSAE-DAJL 6 IGE et ses
Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chang. 2 UNB-ISJ-BN 6 BCP 1
JORPB 1.-